



Forum: Trucs en vrac

Topic: Linky : une victoire juridique ?

Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?

Publié par: tignothe

Contribution le : 12/02/2020 11:27:15

Bonjour,

« C'est un truc comme un autre »

— Heuu non ! Pas tout à fait !

– Pour ce qui concerne la « nocivité » à mon humble avis, ce n'est pas la peine d'en rajouter à ce qui existe déjà, et surtout sans demander l'avis des intéressés car ce que je possède je l'ai librement choisi.(micro-onde, Wifi, smartphone).

Ce qui me chagrine, c'est que l'on puisse m'imposer une utilisation du CPL sur ma propre installation.

– Le compteur que j'utilise me convient parfaitement et je n'ai nullement besoin d'un suivi personnalisé. Je n'aime pas non plus les méthodes proches du harcèlement pour imposer la pose de ce compteur.

Je suis concerné par la pose de ces appareils que j'ai refusés au prétexte que les travaux se feraient sur une propriété privée (cela il n'en est pas question). Je savais qu'ils (les installateurs) ne peuvent aller contre. (je suis concerné sur 2 points de distribution)

C'est peut être parti remise me direz-vous ? Très certainement si « Enedis » décide la pose de cet appareil à l'extérieur (en limite) de ma propriété; chose qui n'est pas à l'ordre du jour car pour l'instant les travaux seraient à ma charge.

Donc «wait and see ».